

L'utilisation statistique des sources administratives

Séminaire international de Poïana-Brasov (Roumanie)
24-26 juin 2002

*Pierre Verdier*¹

Les sources administratives connaissent une utilisation croissante en statistique. Leurs avantages sont nombreux. Il s'agit de données souvent exhaustives, d'un faible coût pour les Instituts nationaux de Statistiques (INS) et dont l'utilisation en statistique n'impose pas de charge supplémentaire pour les répondants. Les défauts en sont bien connus, s'agissant de données conçues pour un usage administratif et non pas statistique (problème de qualité, notamment pour les variables non directement utilisées par l'administration gestionnaire). Peu à peu, ces défauts sont compensés par une meilleure connaissance des sources et par le fait que les INS, devenant partenaires de l'administration gestionnaire, peuvent orienter les évolutions dans un sens favorable à la statistique.

Ce séminaire a rassemblé durant trois jours 54 participants provenant de 18 pays. Parmi eux, 35 représentaient 9 pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, bénéficiaires du programme PHARE. L'INSEE avait 10 représentants, les autres participants venaient d'autres pays de l'Union européenne (Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Portugal et Royaume Uni), de la Norvège et d'EUROSTAT. Le financement a été assuré par le programme PHARE pour les pays candidats, l'ADETEF et le ministère français des Affaires étrangères pour les autres pays européens.

Le séminaire s'est déroulé en cinq sessions organisées chacune autour d'un thème, suivies d'une table ronde finale. Les parties suivantes résument les interventions et les débats ayant eu lieu au cours de ces sessions successives.

Cadre juridique et environnement institutionnel pour l'utilisation des sources administratives

Cette première session comportait quatre présentations.

Carmine Fimiani a présenté l'expérience de l'Institut statistique italien. Il a insisté sur le cadre juridique européen qui ouvre, par le règlement CEE du Conseil n° 322/97 du 17 février 1996, la possibilité d'accès aux données administratives dans le cadre du dispositif législatif italien. L'ISTAT exploite différentes sources administratives, notamment dans le domaine agricole et dans celui de la TVA. Ces expériences se sont traduites par de nombreuses coopérations entre administrations.

¹ *Pierre Verdier est chef de la division « Appuis et méthodes statistiques pour le développement » à l'Unité de la Coopération Technique internationale de l'INSEE.*

Jean-Louis Lhéritier a présenté l'environnement institutionnel de la statistique en France. L'administration statistique, relativement décentralisée avec les services statistiques ministériels, est coordonnée par le CNIS et l'INSEE. La Commission nationale Informatique et Liberté (CNIL) veille au respect des libertés individuelles. Le cadre juridique (loi statistique de 1951, notamment l'article 7 bis) autorise l'accès aux données administratives à des fins statistiques, dans le respect d'un certain nombre de procédures : déclaration à la CNIL, convention INSEE-administration, arrêté, décret en Conseil d'État dans le cas d'un recours au répertoire des personnes physiques (RNIPP). Le contexte administratif, caractérisé par la simplification administrative et une forte demande de statistiques locales depuis les lois de décentralisation, ainsi que le rôle particulier de l'INSEE (gestionnaire des répertoires, normalisation) et sa position au sein du ministère en charge des Finances, ont favorisé l'accès aux données administratives en France.

Stanislav Drapal a fait part des premières années d'expérience du CSÚ de la République tchèque. Un acte juridique a créé le CSÚ comme une administration indépendante du gouvernement, financée sur le budget de l'État. L'accès aux sources administratives y est prévu. C'est l'une des priorités du CSÚ. Plusieurs sources administratives sont actuellement utilisées pour la statistique publique, notamment pour bâtir le répertoire des entreprises.

Kaija Ruotsalainen a présenté la longue expérience de *Statistics Finland* (plus de 30 ans), qui s'inscrit dans une forte logique d'optimisation des coûts et d'allègement de la charge des répondants. La loi statistique de 1994 prévoit un accès aux données administratives à des fins de statistique publique. Cette loi oblige même l'INS à utiliser des sources administratives déjà existantes lorsque celles-ci contiennent les informations requises. L'utilisation des sources administratives présente de nombreux avantages (notamment, elle garantit l'accès à l'information). En Finlande, elle est bien acceptée par l'opinion publique.

Au cours de la discussion, Jean-Pierre Grandjean (INSEE) a mis en évidence que, en matière de confidentialité, il était nécessaire de distinguer les entreprises et les individus ; qu'il fallait être prudent dans l'accès à de nouvelles sources administratives, car tout repose sur la confiance de la société civile ; et qu'enfin, chaque système statistique national s'étant forgé progressivement, toute volonté d'uniformisation européenne serait contre-productive en la matière. Plusieurs questions, anticipant quelque peu sur la suite des travaux, ont par ailleurs porté sur la façon de

mesurer la qualité des statistiques issues de données administratives et sur les différentes façons de combiner les sources administratives et les enquêtes proprement statistiques.

Recensement des sources administratives utilisables à des fins statistiques

Cette session comportait cinq présentations.

L'INS roumain, avec l'appui d'un programme de coopération européen, a eu l'opportunité de développer des projets avec les principaux fournisseurs de données et de réaliser un inventaire des sources administratives en 2001. Les résultats ont permis de définir un cadre juridique pour l'INS et des règlements internes de fonctionnement et d'organisation de l'INS. Cependant, il reste beaucoup à faire pour accéder aux sources administratives et les utiliser à des fins statistiques. Il faut notamment en évaluer le contenu, tester la qualité des données et créer des liens durables avec les administrations concernées.

En Pologne, il existe un cadre légal qui permet l'accès aux sources administratives. Le GUS utilise ces sources et il en résulte un abaissement des coûts et une réduction des délais d'exploitation. Cependant, le GUS a relevé certains inconvénients : la discontinuité dans le suivi administratif, la faible coopération entre les administrations et des moyens humains insuffisants pour exploiter ces données administratives.

Brady Gerry a décrit l'expérience en cours à l'Office central de Statistique irlandais. Dans la loi statistique de 1993, il est spécifié que l'évaluation des sources administratives relève de l'OCS. Pour mener cette tâche, l'OCS a dû créer une Commission et coopérer avec les ministères. Des travaux sont en cours et l'OCS se heurte à certaines difficultés comme l'identification des besoins en matière d'information. Cependant, le ratio coût-efficacité a mis en évidence l'intérêt de l'utilisation des sources administratives.

Olivier Marchand, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité en France, a présenté les sources administratives utilisées pour l'analyse du marché du travail. Il a précisé que l'équilibre entre sources administratives et enquêtes évoluait et que l'utilisation des sources administratives devenait de plus en plus importante pour deux raisons : répondre à la demande locale, d'une part, et alléger la charge statistique pour les entreprises et les ménages, d'autre part.

Klaus Wurm a rappelé, au nom d'EUROSTAT, les grands principes en matière d'utilisation des sources administratives ainsi que les avantages et les inconvénients. En conclusion, les sources administratives sont incontournables et devraient permettre aux pays candidats de construire plus rapidement un bon système statistique. Les pays d'Europe centrale devront rester vigilants, veiller à la qualité de ces sources administratives et créer des relations étroites avec les ministères concernés.

Le débat a porté sur :

- les biais des sources administratives et des enquêtes statistiques,
- les particularités nationales et la nécessité d'analyser les sources administratives et de leur faire confiance,
- la mise en concordance des sources administratives et des enquêtes statistiques,
- la comparabilité au niveau international : pour les enquêtes, on peut comparer les indicateurs ; pour les sources administratives, on se heurte rapidement à des spécificités nationales, ce qui rend les comparaisons plus délicates.

Répertoires d'entreprises

Cette session a fait l'objet de sept présentations d'un grand intérêt dans la mesure où le répertoire d'entreprises est un outil indispensable à la qualité des enquêtes statistiques auprès des entreprises. La plupart des intervenants ont abordé la question de la mise à jour de ce répertoire à partir des sources administratives.

Jozsef Kophazi, du KSH hongrois, a présenté l'organisation mise en place pour la gestion du répertoire d'entreprises qui permet un suivi de la qualité. Il a décrit les outils développés : la connexion *on-line* à une base de données centrale qui contient des informations du ministère de l'Intérieur, du ministère des Finances et le répertoire statistique. Les mises à jour acceptées par le KSH sont adressées aux administrations concernées.

Pour la France, Henri Mariotte a présenté le système des répertoires d'entreprises géré par l'INSEE et les développements en cours (OREADE). Les avantages de ce système tiennent au fait que la base est exhaustive et que les entreprises ont un numéro unique d'enregistrement qui permet les appariements et la mise à jour des unités. Ce système sert de base à d'autres sources administratives et permet de construire la base de sondage des enquêtes structurelles. Le répertoire est mis à jour en continu. Les évolutions du système français ont pour objectif d'améliorer la réponse faite aux différents

utilisateurs. Les développements porteront sur la mise en cohérence des informations, sur la coordination et la communication entre les différentes sources. Ce nouveau système OREADE permettra des mises à jour quasi automatiques, une amélioration de la qualité du répertoire et une meilleure connaissance du système productif.

Isabel Rodrigues de l'INE du Portugal a présenté le modèle utilisé pour la mise à jour du répertoire. L'environnement juridique est très favorable et donne accès aux sources administratives. Les principales sources utilisées sont : le répertoire national des personnes morales et les sources fiscales. Le modèle vérifie, à partir de l'identifiant de l'entreprise, les données croisées des différentes sources. Ce modèle est souple et efficace et permet le suivi des unités dites « à surveiller ». Pour le Portugal, il reste à développer des protocoles d'accès aux sources d'information sur les individus.

Le CSÚ, en République tchèque, a la responsabilité de la gestion du répertoire d'entreprises. Ce répertoire est centralisé et les régions interviennent pour les mises à jour. En 2001, une modification de la loi statistique donne un accès plus large aux sources administratives, dont l'utilisation est encore délicate. Des négociations sont à approfondir avec les principaux partenaires. Depuis le début 2002, le CSÚ obtient certaines informations de la part du ministère des Finances et de la Banque centrale tchèque. Le répertoire est utilisé comme base d'échantillonnage pour les enquêtes statistiques. Des travaux sont en cours pour enrichir le répertoire des établissements locaux.

En Slovaquie également, le service statistique est responsable de la gestion du répertoire et des mises à jour. Le ŠÚ SR rencontre certaines difficultés pour la mise à jour des entreprises de taille inférieure à 10 salariés. Des accords bilatéraux avec les partenaires autorisent l'accès aux sources administratives du ministère du Travail, des assurances sociales et au fichier de la TVA.

L'Espagne a présenté les difficultés rencontrées lors de la création d'un nouveau répertoire. Depuis 1989, l'INE utilise les sources administratives pour la mise à jour du répertoire. Seules quelques variables sont accessibles (TVA et impôt ainsi que le fichier de la sécurité sociale). L'identifiant utilisé est le numéro fiscal des entreprises. Pour obtenir des informations sur d'autres variables pertinentes, l'INE adresse des dossiers aux services fiscaux qui « renseignent » la variable et « anonymisent » le fichier. Ensuite, un système de contrôle, de corrélation et de mise en cohérence des sources permet de vérifier les données du répertoire d'entreprises et de faire les mises à jour utiles. Ces méthodes « alternatives » pour améliorer la qualité

du répertoire sont considérées comme satisfaisantes.

Le débat a porté essentiellement sur les points suivants :

- l'identifiant des personnes physiques,
- l'identification des entreprises actives ou non actives dans le répertoire,
- les dates des informations mises à jour dans le fichier à un instant donné,
- les méthodes de mise à jour à partir des sources administratives et, principalement, pour le code activité.

Enfin, la question de l'identifiant unique a été soulevée par plusieurs intervenants. Cet identifiant unique permet la confrontation de plusieurs sources administratives et donne des réponses aux points précités.

Statistiques économiques

Cette session a fait l'objet de six présentations.

Marie-Madeleine Fuger et Fabrice Lenseigne ont présenté comment l'INSEE utilise la source TVA à des fins statistiques. Les intervenants ont insisté sur l'intérêt de cette source du fait de son caractère précoce. De plus, elle permet le repérage des entreprises qui ont cessé leur activité ou qui sont en cours de restructuration. L'avantage est une absence de charge statistique pour les entreprises et un gain de saisie pour l'INSEE. La limite est le manque de maîtrise de ce fichier par l'INSEE, ce qui peut avoir des conséquences sur les délais ou sur la chaîne de traitement.

En Norvège, les sources administratives sont utilisées depuis 1989 pour les statistiques d'entreprises. L'INS a bénéficié de conditions très favorables car les ministères étaient très attentifs à la charge des entreprises. Plusieurs sources administratives sont utilisées et le cadre législatif autorise la confrontation de plusieurs sources administratives, ce qui permet à l'INS d'élaborer des statistiques structurelles de bonne qualité.

En Roumanie, les travaux pour la construction des comptes nationaux ont débuté en 1990 avec l'utilisation du bilan comptable. Au cours des années 1993-1996, l'INS a introduit des enquêtes (entreprises et ménages) dont les résultats ont constitué de nouvelles sources pour les comptes nationaux. À partir de 1997, une certaine stabilisation du processus statistique a permis le calcul de PIB régionaux et l'élaboration des comptes trimestriels. L'utilisation des sources administratives permet, lors des confrontations de différentes sources, de faire des arbitrages.

La présentation hongroise a concerné la confrontation d'une source administrative, la TVA, avec les enquêtes statistiques. La TVA a été introduite en Hongrie en 1988. Mais cette source est limitée dans la mesure où toutes les activités ne sont pas imposables, notamment les exportations. De plus, selon la taille de l'entreprise, les déclarations sont mensuelles (50 salariés et plus) ou annuelles (de 5 à 49 salariés) ; les entreprises de moins de 5 salariés ne sont pas interrogées et les données sont estimées. Le KSH rencontre des difficultés lors de la confrontation des sources. Il doit réaliser des contrôles et estimer les valeurs manquantes.

Lors de son entrée dans l'Union européenne, l'Espagne a dû mettre en place une nouvelle méthodologie pour les enquêtes structurelles. Le gouvernement était très attentif à la charge administrative des entreprises et notamment au poids des enquêtes statistiques. Il était indispensable pour les statisticiens de réduire le coût, de diminuer la taille de l'échantillon et d'améliorer le traitement des résultats. Pour construire ce nouvel échantillon « optimisé », l'INE a utilisé le registre du commerce qui contient un certain nombre de variables et a construit un modèle qui lui a permis, à partir d'hypothèses successives, de réduire la taille de l'échantillon. Des améliorations du modèle sont prévues par l'introduction de variables auxiliaires.

L'INSEE a présenté le Système unifié des Statistiques d'Entreprises (SUSE) français qui permet la confrontation de plusieurs sources administratives et statistiques ayant chacune leur spécificité.

En conclusion, on peut dire que le système repose sur :

- les bonnes relations entre les statisticiens et le reste de l'administration,
- des procédures statistiques adaptées,

d'où un gain important pour les statisticiens et les entreprises.

Le débat et les questions ont été nombreuses et, principalement, sur la source « TVA ».

Statistiques sociales

La session réunissait sept présentations. Elle s'est ouverte par une intervention relevant encore de l'application de sources administratives à la statistique économique, abordée à la session 4, mais sur un champ lié au domaine social, celui des services non marchands (Elena Visacka, Office statistique slovaque).

Ont suivi trois interventions portant sur la mobilisation des sources administratives pour la mesure de la population active et de l'emploi. Kaija Ruotsalainen (*Statistics Finland*) a tout d'abord présenté un cas extrême de mobilisation de données de répertoires et de fichiers administratifs, pour construire à délai très court et avec peu de moyens des comptabilisations annuelles complètes de la population en emploi, au chômage ainsi que des différentes formes d'inactivité. Cette procédure, depuis 1990, remplace totalement l'évaluation par recensement.

Le dispositif français d'estimations d'emploi, présenté par Christine Gonzalez-Demichel (INSEE), fait aussi un large usage des sources administratives, mais sous une forme moins intégrée : divers fichiers administratifs sont mobilisés pour actualiser des données qui, à la base, restent issues du recensement général de la population. Les perspectives d'évolution du système consisteront à la fois à intensifier et à rationaliser l'utilisation de ces fichiers administratifs, mais tireront aussi parti du passage à une formule de recensement « en continu », qui fournira des données de calage annuel. La France continuera donc d'exploiter la complémentarité entre les deux types de sources.

Cette complémentarité était aussi au centre de la contribution de Filofteia Panduru (INS de Roumanie) qui compare les évaluations d'emploi et de chômage issues des sources administratives et de l'enquête force de travail. Les sources administratives ne mesurent que l'emploi formel et comptabilisent l'ensemble du chômage enregistré. L'enquête force de travail mesure l'emploi de manière plus large, y compris donc une part significative des activités informelles et applique inversement une définition plus stricte du chômage. Ces approches sont complémentaires : l'approche de l'enquête force de travail permet la comparaison internationale, mais interdit les analyses à niveau géographique fin. Les différences conceptuelles entre ces indicateurs, évidemment, doivent être explicitées le plus clairement possible auprès des utilisateurs.

Les trois dernières communications ont présenté des applications des sources administratives à d'autres domaines de la statistique sociale. Alex Clark (ONS anglais) a présenté la mise en place d'un système d'informations sociales localisées (santé, éducation, délinquance, conditions de vie, etc.) fondé sur le croisement d'un grand nombre de sources. Même sans recourir aux fichiers individuels détaillés, on peut progresser vers un système d'information assez riche en normalisant les zonages géographiques retenus par les différents producteurs de chiffres, en appliquant des méthodes

d'estimation sur petits domaines et en regroupant les résultats au sein d'un système d'information en ligne convivial.

Jean-Louis Lhéritier (INSEE) a présenté la chaîne de collecte et de traitement des « Déclarations annuelles de Données sociales » (DADS) et les diverses applications de la source, pour l'étude tant des employeurs que de leurs salariés (déterminants des salaires, carrières, multi-activité, localisation et migrations, etc). Enfin, Gerry Brady (*CSO Ireland*) a complété son exposé de la deuxième session en présentant l'état actuel du système de statistiques sociales en Irlande ainsi que ses projets de renforcement, sous l'impulsion forte du pouvoir politique, à partir d'un double recensement des besoins et des sources existantes.

Table ronde : qualité et gestion des sources

La table ronde finale s'est déroulée sous la présidence de Nikolaus Wurm (EUROSTAT), Jean-Pierre Grandjean de l'INSEE jouant le rôle de modérateur.

Y ont participé : Jean-Louis Lhéritier et Didier Blanchet (France), Stanislav Palas (République Tchèque), Kaija Ruotsalainen (Finlande), Bjorn Bleskestad (Norvège), Alex Clark (Grande Bretagne) et Filofteia Panduru (Roumanie). Chacun des participants a présenté en quelques minutes un thème spécifique qui a donné lieu à des échanges entre les participants de la table ronde, terminés par un débat.

Les appariements de fichiers

La problématique des appariements de fichiers se pose en des termes différents selon le type d'entité étudié. Si l'on s'intéresse aux entreprises, qui le plus souvent sont identifiées par un code unique, l'acceptabilité est bonne. En revanche, pour les personnes physiques, le sujet peut être très sensible, notamment quand l'information porte sur les revenus, les impôts, la santé physique et mentale, etc.

En Europe, il existe aussi de grandes différences d'appréciation selon les pays. Dans les pays scandinaves, la population accepte l'existence de fichiers et leurs confrontations, avec un haut degré de confiance vis-à-vis des Instituts de statistiques. En Finlande, la confrontation de fichiers est ainsi devenue la pratique habituelle. Ce pays n'a plus réalisé de recensement de la population par questionnaire depuis 1980.

Au contraire, en Allemagne, la population est fortement opposée aux fichiers en général.

D'autres pays, comme la France, ont une position médiane. L'utilisation des sources administratives et les confrontations de fichiers s'y développent dans un cadre très strict où la CNIL veille à toutes les utilisations de fichiers et à la protection des libertés individuelles.

La position de la Grande Bretagne consiste à confier à un organisme, l'INS/ONS, la responsabilité de la gestion des sources administratives et de la protection des données. En contrepartie, les citoyens attendent de l'État un service parfait (il faut préciser qu'en Grande Bretagne il n'existe pas de fichier sur la population).

Dans les pays d'Europe centrale, les pratiques diffèrent : en Slovénie, par exemple, il y a une grande acceptabilité de la création et de l'utilisation des fichiers. En République tchèque, les fichiers existent mais ne sont pas toujours accessibles aux statisticiens et les entreprises doivent fournir un nombre important d'informations parfois répétitives.

En conclusion, les experts s'accordent pour dire que les pratiques des pays sont très liées à leur histoire nationale et que la mémoire est très longue. Cependant, la transparence et le dialogue avec la société civile doivent prévaloir.

La qualité

Une partie de la table ronde a porté sur un problème essentiel qui est celui de la qualité des données issues des sources administratives. La qualité est variable selon le type de fichiers. Un fichier de population, mis à jour par les autorités qui enregistrent les naissances, mariages, décès, changements de domicile, etc., est d'une grande qualité. D'autres répertoires où est enregistré l'emploi de la main-d'œuvre peuvent être de qualité plus médiocre, ce qui affectera la qualité des statistiques qui en sont issues. La qualité des fichiers est souvent liée à l'utilisation première qui en est faite et les variables prioritaires des fichiers sont de meilleure qualité que les variables secondaires.

Il est donc important, avant d'utiliser une source administrative, d'en évaluer la qualité. Cela n'est pas forcément aisé. Le problème ne se pose pas dans les mêmes termes que pour une enquête statistique, où il est possible de mesurer la précision d'un échantillon. Cependant, des biais peuvent exister quelle que soit la source utilisée. Pour les

mesurer et donc pour mieux évaluer la qualité des sources, il est nécessaire de les confronter.

Les différences entre données issues des sources administratives et des enquêtes

La confrontation entre sources met aussi en évidence des différences entre les données qui en sont issues. Il ne faut pas nier ces différences mais au contraire les accepter et les expliquer, dans un souci de transparence.

Pour certains indicateurs, comme le chômage, il peut même être utile de publier les indicateurs issus de sources différentes (enquête emploi et « chômage enregistré ») en précisant les définitions et les sources. Ainsi, en Finlande, l'INS publie deux taux de chômage différents, avec un communiqué de presse commun explicitant la raison des écarts et les définitions. Les organismes d'État, la presse et la population comprennent et acceptent ces écarts. Dans certains cas, les écarts entre les sources donnent une information économique et sociale utile à la société.

La complémentarité des sources

Loin d'être contradictoires, sources administratives et enquêtes statistiques doivent être considérées comme complémentaires.

Un bon système statistique doit savoir associer sources administratives et enquêtes statistiques.

Les participants ont échangé leur expérience et montré que les complémentarités existent dans plusieurs domaines : comptes nationaux, estimations d'emploi et certains travaux de synthèse (en complément de l'enquête « force de travail »), etc. Des sources administratives peuvent servir à élaborer des bases de sondage pour les enquêtes auprès des entreprises ou des ménages.

Les données statistiques sur des petites zones

Le débat a également souligné la possibilité d'utiliser les sources administratives pour étudier des petits domaines.

Les sources administratives fournissent un grand nombre d'informations et permettent ainsi de produire des données sur des petites zones, mais il est nécessaire de développer des outils pour exploiter ces données. Des groupes de travail existent et des réflexions sont en cours dans plusieurs Instituts statistiques.

Les problèmes spécifiques liés à l'utilisation des sources fiscales

C'était le dernier thème débattu. Le représentant de la République tchèque a fait part de son expérience. L'accès aux sources administratives progresse dans ce pays, suite à une grande restructuration du service public et une modification de la loi statistique. Le CSÚ souhaite avoir recours aux sources fiscales, notamment la TVA, les impôts sur les revenus et les taxes immobilières. Mais il faudra faire face à certaines difficultés comme la disponibilité des données, le format, les mises à jour, etc. Des traitements seront nécessaires pour utiliser ces données. Ces opérations sont longues et coûteuses et il faut préciser que certains fichiers n'existent pas sur support électronique. Le CSÚ doit identifier les sources d'informations qui seraient utiles pour la statistique et décrire leur contenu : le champ couvert, le type d'unité concerné, les différents indicateurs, etc.

Le répertoire d'entreprises est ou sera mis à jour à partir des sources administratives pré-citées, les sources juridiques sur les entreprises et les résultats des enquêtes trimestrielles et annuelles réalisées par le CSÚ. Le numéro unique d'enregistrement des entreprises dans le répertoire facilite les appariements.

Conclusion

Jean-Pierre Grandjean a conclu les débats en mettant l'accent sur les sources administratives et les statistiques économiques.

A quoi et à qui ce système d'information sert-il ?

Il est d'abord utile à l'entreprise elle-même, pour le suivi de son activité et de sa profitabilité. Il sert en plus à produire des synthèses utiles à d'autres acteurs, extérieurs à la statistique : le fisc en premier lieu, mais aussi la Banque centrale, les investisseurs financiers, les actionnaires, les banquiers, les fournisseurs et les clients de l'entreprise.

Il y a aussi les statisticiens, qui sont des utilisateurs des données comptables de l'entreprise parmi d'autres.

Cette situation entraîne quelques conséquences importantes :

- Il n'est pas simple pour les statisticiens de faire valoir des besoins spécifiques. Ceci entraîne pour l'entreprise des coûts, en personnel ou en informatique, qui seront souvent difficiles à justifier.

- Les statisticiens ne doivent pas s'attendre à obtenir dans leurs enquêtes des données plus fiables que ce que les entreprises déclarent à d'autres partenaires, dans la mesure où ces données ont la même origine.

Cependant, les conditions d'activité des entreprises évoluent de façon importante. La mondialisation fait que de plus en plus d'entreprises ont une activité à l'extérieur du territoire national. Par ailleurs, l'organisation juridique des entreprises évolue, pour diverses raisons, en se complexifiant, avec en particulier le développement des groupes d'entreprises.

Ces facteurs ont des effets importants en matière de comptabilité.

Les entreprises attachent de plus en plus d'importance à l'établissement de leurs comptes consolidés qui sont censés représenter plus fidèlement leur activité. Ces comptes consolidés reprennent l'ensemble de cette activité, quel que soit le pays où elle s'exerce, en éliminant les doubles comptes non représentatifs d'une activité économique réelle.

Les comptes consolidés n'ont pas fait l'objet d'une normalisation aussi précise que les comptes individuels, ce qui les rend peu comparables d'une entreprise à l'autre et difficilement utilisables en statistique. Les statisticiens français ne pensent pas que la mise en place des normes internationales (IAS), qui seront obligatoires à partir de l'exercice 2005 pour les sociétés cotées de l'Union européenne, changera réellement cette situation.

Dans ces matières, il semble que les statisticiens et l'administration fiscale aient des intérêts communs, même s'ils ont des missions très différentes.

De son côté, en matière de fiscalité d'entreprises, l'administration fiscale cherche à établir une base d'imposition objective, relative à l'activité économique qui se déroule sur le territoire sur lequel elle est compétente et fondée sur des indicateurs aussi comparables que possible d'une entreprise à l'autre.

Les statisticiens ont ainsi de bonnes raisons de s'intéresser aux questions de normalisation comptable et de se rapprocher de leurs collègues d'administration fiscale.

Un dernier point : au fil des exposés des diverses réunions, on a vu émerger l'impact des technologies de l'information et de la communication.

Le concept de *e-government* ou d'administration électronique sera certainement durable. De ce point de vue, il semble bien que les administrations puissantes, fiscale, sociale, douanière, soient bien mieux armées que les statisticiens pour mettre en place des systèmes électroniques de déclaration couvrant une large part de la population

des entreprises déclarantes. C'est, probablement, une raison forte pour considérer les données administratives comme le socle à partir duquel sont construites les statistiques économiques, complété en tant que de besoin par des enquêtes statistiques ciblées sur des besoins plus spécifiques.

A PROPOS DE STATECO

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs d'articles publiés dans STATECO n'engagent qu'eux-mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni, *a fortiori*, l'INSEE, DIAL ou AFRISTAT.

Les propositions d'articles sont à envoyer à l'adresse suivante :

Secrétariat de la revue STATECO
DIAL
4, rue d'Enghien
75010 Paris

Elles doivent comprendre une version sur papier et une version sur disquette, de préférence en Word, sans style ni mise en page.

STATECO est diffusé gratuitement sur demande auprès du secrétariat de la revue.